



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 29
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Dijon - Campus métropolitain - Acquisition de deux parcelles de terrain sur la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise »**

Par délibération du 20 juin 2019, le Bureau métropolitain a décidé de céder à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), un tènement foncier en vue de la réalisation de l'opération « Campus métropolitain » dans le cadre d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement. Cette convention a permis notamment la construction d'un ensemble immobilier rue Sully, dédié à l'enseignement supérieur, la recherche et la formation.

Dijon métropole est titulaire d'un bail commercial consenti par la SPLAAD en date du 05 octobre 2021, pour une durée de douze ans, portant sur l'ensemble immobilier, qui fait l'objet de deux baux de sous-location commerciale au profit de l'Ecole Spéciale des Travaux publics, du Bâtiment et de l'Industrie (ESTP) et l'Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest (ESEO).

Afin de rationaliser l'espace du Campus métropolitain et de permettre notamment la construction en partenariat avec le CROUS ET LA Région BFC, du futur restaurant universitaire, il est proposé, en accord avec les deux écoles, de modifier la limite nord du tènement loué et de décider l'acquisition sur la SPLAAD de deux parcelles de terrain cadastrées section BX n°589p, d'une superficie totale de l'ordre de 1 250 m², moyennant le prix total de 1 €. Il est précisé que la réduction de l'emprise foncière de l'ensemble immobilier faisant l'objet des trois baux de location et de sous-location commerciale interviendra par avenant, sans modification des autres clauses contractuelles.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** deux parcelles de terrain situées 9 rue Sully à Dijon cadastrées section BX n°589p, d'une superficie totale de l'ordre de 1 250 m², sur la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise », moyennant le prix total de 1 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra par acte administratif ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	